

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1492 rév. 3**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**MESTROLE
ZI JARNY GIFFAUMONT - RUE GUSTAVE EIFFEL
54800 JARNY**

SIREN : 389827080satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012***fulfils the requirements of the standard :**et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application**en tant qu'organisme d'inspection de type / As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

*pour les domaines d'activités de / for the domaine of activities of :***METROLOGIE LEGALE / LEGAL METROLOGY**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1492 rév. 3

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/11/2023**Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/10/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Métrologie Légale,
Pole manager - Environment - Transport - Legal Metrology,

Hélène GIBIERGE

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1492 Rév. 2.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1492 Rév. 2.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr



Section Inspection

Attestation N° 3-1492 rév. 3

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1492 rév. 3

Organisme d'inspection accrédité :

MESTROLE
ZI JARNY GIFFAUMONT
RUE GUSTAVE EIFFEL
54800 JARNY

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.2 - Liquides /

18.2.3 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3b	Ensembles de mesurage routiers pour GPL - code 502 <i>Débit inférieur ou égal à 5 m³/h</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3d	Ensembles de mesurage sur camions pour GPL - code 504 <i>Débit inférieur ou égal à 60 m³/h</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3e	Ensembles de mesurage pour le ravitaillement des avions (autres que 501) - code 505 Débit inférieur ou égal à 150 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3f	Ensembles de mesurage de gaz liquéfié (autre que GPL - 502, 504 ou 508) - code 506 Débit inférieur ou égal à 900 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3g	Ensembles de mesurage industriels (dépôts pétroliers, centres de chargement de camions, ...) - code 507 Débit inférieur ou égal à 900 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3h	Ensembles de mesurage sur oléoduc et pour le chargement ou le déchargement des navires (y compris GPL) - code 508 Débit inférieur ou égal à 900 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3i	Ensembles de mesurage pour liquides alimentaires - code 509 Débit inférieur ou égal à 900 m3/h	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3j	Ensembles de mesurage pour alcool - code 510 <i>Débit inférieur ou égal à 900 m3/h</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne
18.2.3k	Autres ensembles de mesurage - code 511 <i>Débit inférieur ou égal à 900 m3/h</i>	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau Procédure interne

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.2 - Liquides /

18.2.8 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des jaugeurs #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.8a	Vérification périodique des jaugeurs sur récipient mesure à pression atmosphérique	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 24 mars 2009 relatif aux jaugeurs Procédure interne

Section Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
MESTROLE**

IMPLANTATIONS	ADRESSE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
AGENCE DE JARNY	ZI JARNY GIFFAUMONT RUE GUSTAVE EIFFEL 54800 JARNY	Toutes activités

Date de prise d'effet : **01/11/2023**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1492 Rév. 2.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr